



VOUS AVEZ UNE RÉCLAMATION ?

En cas de question ou de requête particulière, votre interlocuteur premier sera :

- pour les questions d'ordre administratif : le gestionnaire de formation ou votre contact à la FOR.CO
- pour les questions d'ordre pédagogique : l'enseignant ou le responsable pédagogique

Si après ce premier niveau de traitement, vous n'avez pas obtenu de réponse satisfaisante, vous pouvez déposer une réclamation auprès de l'accueil de la FOR.CO par l'un des moyens suivants :

- par courriel : accueil.forco@univ-pau.fr
- par courrier recommandé avec AR à :
UPPA – Formation Continue – Bâtiment d'Alembert
rue Jules Ferry – BP 27540 - 64075 PAU CEDEX
- déposé en mains propres contre signature à l'accueil du service

Votre réclamation sera inscrite sur le registre des réclamations et nous vous apporterons une réponse au plus tard dans un délai de 2 mois.